

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Un rond-point nommé désir

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le rond-point comporte bon nombre d'avantages par rapport à un carrefour régi par des feux de circulation.

Esthétique et bien décoré, il peut être admiré par les usagers de la route (comme celui qui orne le début de la route d'Aïre).

Il évite également que les gaz d'échappement rejettent inutilement du CO2 dans l'atmosphère et fait gagner du temps aux adeptes de la mobilité douce.

Il permet enfin une meilleure fluidité du trafic.

Par ces motifs le Conseil municipal

invite le Conseil administratif :

à étudier la possibilité d'installer des ronds-points sur les grands carrefours de la Commune (actuellement régis par des feux de circulation).

Michel Renaud, MCG
Nicolas Aubert, Indépendant

Vernier, le 29 août 2022